



OFFRE D'EMPLOI

1 Chargé(e) de gestion Prévoyance Confirmé(e) (H/F) EN CDI

Poste et Missions :

Au sein d'une équipe d'une quinzaine de collaborateurs, vous participez activement au développement de la qualité du service aux entreprises adhérentes et aux affiliés.

Rattaché(e) au Responsable Retraite Prévoyance Cotisations et en collaboration avec les gestionnaires prévoyance, vous aurez en charge de :

- Vérifier la complétude des dossiers prestations et demander les pièces manquantes aux adhérents ou aux affiliés
- Procéder aux actes de gestion pour mettre en paiement toutes les demandes d'incapacité, invalidité et décès en fonction des règles contractuelles et des procédures de gestion
- Renseigner les affiliés et les clients entreprises (principalement les gestionnaires de paies) par téléphone, mail et/ou courrier sur les aspects de gestion et réglementaires des garanties
- Rédiger les courriers de réclamation et garantir leur envoi dans des délais qui préservent les intérêts de l'entreprise et assurent aux affiliés un service de qualité
- Informer la hiérarchie des difficultés dans le traitement des dossiers
- Collaborer à la recherche d'axes d'amélioration des circuits de gestion et des délais de traitement, afin de garantir un service client de qualité aux affiliés

Compétences et qualification

Titulaire d'un BAC + 2 en assurance, vous avez une expérience confirmée et continue de 5 ans minimum dans une fonction similaire, au sein d'une mutuelle ou d'une institution de prévoyance.

Vous avez une bonne connaissance des assurances de personnes, vous maîtrisez les outils informatiques et notamment le pack office.

- Vous êtes rigoureux(se), adaptable et force de proposition, vous savez travailler en équipe ;
- Vous faites preuve de qualités relationnelles et rédactionnelles ;
- Vous êtes à l'aise dans la relation par téléphone ;
- Vous êtes reconnu(e) pour votre sens de l'organisation et votre capacité d'analyse et de synthèse
- Vous avez le sens du résultat

Eléments complémentaires

Vous avez la discrétion nécessaire au travail dans un bureau partagé.

La gestion des contrats des entreprises adhérents n'est pas dans le périmètre du service prévoyance.

Rémunération

Selon expérience